



Notre aide à votre prise de décision

Depuis 1845, la Banque Cantonale Vaudoise est un acteur majeur du paysage économique et social romand. Aujourd'hui quatrième banque universelle du pays, elle figure dans le top ten de la gestion d'actifs en Suisse.

Au bénéfice de plus de 30 ans d'expérience dans les services aux clients institutionnels, nous mettons à votre disposition notre savoir-faire et des outils de Congruence Actifs-Passifs (ci-après CAP) performants pour épauler votre institution dans l'élaboration de ses buts en fonction de ses moyens.

L'étude de Congruence Actifs-passifs

La BCV est l'un des rares acteurs à regrouper sous un même toit des équipes d'experts en prévoyance, d'actuaire et de spécialistes financiers. Notre objectif est de vous offrir les compétences nécessaires à l'analyse globale de votre institution. Cette expertise nous distingue réellement de la concurrence.

L'étude CAP est une aide à la décision, permettant de fixer la stratégie de votre institution au niveau de la politique de placement et d'attribution des excédents réalisés. Elle permet également de redéfinir, au besoin, les prestations et le financement.

Etablis avec l'aide d'outils complexes, les résultats sont présentés et commentés par nos spécialistes de façon claire et accessible.

Des questions fondamentales

Déterminer une stratégie, c'est répondre à des questions fondamentales, entre autres:

- Quel est le rendement nécessaire au financement de l'institution de prévoyance?
- L'allocation stratégique est-elle en adéquation avec les engagements?
- Quelle réserve de fluctuation de cours permet d'absorber les variations des marchés boursiers?
- Peut-on améliorer les prestations ou modifier les cotisations?
- Quelles sont les opportunités pour changer la stratégie de placement ou le plan de prévoyance?
- Quelle est la probabilité de se retrouver en déficit technique?
- Comment limiter ce risque?
- Le plan de prévoyance est-il correctement financé?

Nous sommes là pour vous aider à résoudre cette problématique complexe.

Nos objectifs

- Déterminer l'évolution à long terme de la caisse
- Quantifier les risques côté actif (placements) et côté passif (sinistralité, longévité)
- Anticiper d'éventuels problèmes structurels
- Optimiser la stratégie de placement (allocation stratégique) en fonction de la capacité de la Caisse à prendre des risques
- Vous aider à prendre vos décisions en connaissance de cause

Exigences légales

Article 50 OPP2

al. 2 Lors du placement de sa fortune, l'institution de prévoyance doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. La sécurité doit être évaluée spécialement en tenant compte de la totalité des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

al. 3 Lors du placement de sa fortune, elle doit respecter les principes d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties entre différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

Article 51a, al. 2n LPP

[L'organe suprême de l'institution de prévoyance doit] *contrôler périodiquement la concordance à moyen et à long termes entre la fortune placée et les engagements.*

Depuis l'année 2000, l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) renforce régulièrement les exigences en matière de politique de placement des institutions de prévoyance. Fondée sur une appréciation globale de la situation financière, l'étude CAP devient ainsi un outil incontournable pour assister un Conseil de fondation dans la définition de sa politique de placement. Les changements de l'OPP2 et de la LPP introduits respectivement en 2009 et en 2012 ne font que confirmer ce choix.

En outre, dans le commentaire relatif à l'introduction des nouvelles dispositions, le législateur demande que la politique de placement de l'institution soit guidée par des exigences actuarielles concrètes.

La structure des actifs doit donc être cohérente avec la structure des passifs, ce dont s'assure l'étude CAP.

Question de CAP

L'étude CAP est l'outil qui intègre les placements effectués par la caisse, sa structure actuarielle et réglementaire, les réserves disponibles et la politique d'attribution des excédents, le tout dans une vision prospective.

Notre objectif: mettre en relation l'évolution des actifs et des passifs du bilan pour analyser de façon dynamique votre institution de prévoyance.

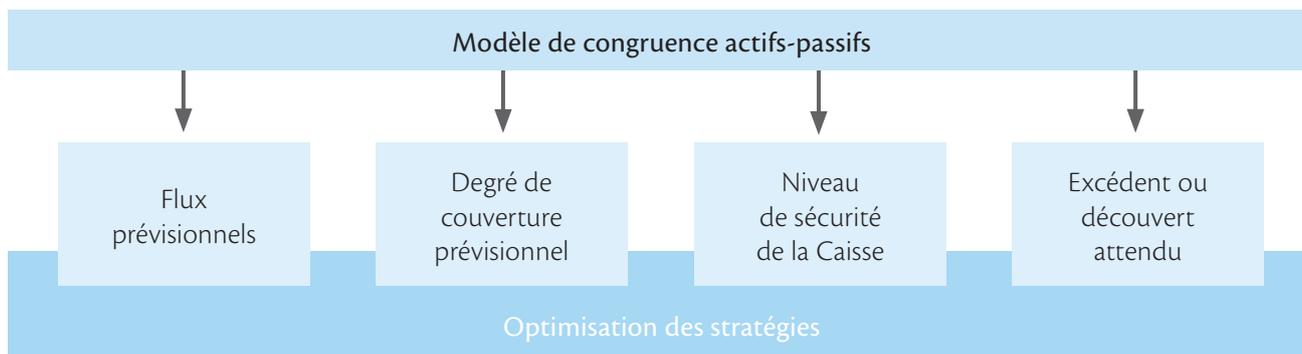
La CAP confronte les engagements et le placement de la fortune sous forme statique (photo du bilan) et dynamique (image prévisionnelle); elle exploite des concepts comme la prévision, l'analyse du risque, le budget et le controlling.

L'étude CAP n'est pas une simple étude de risque. C'est un processus itératif dans lequel les influences prospectives réciproques des actifs et des passifs sont prises en compte dans le but d'optimiser la gestion globale de votre institution.

Un savoir-faire signé BCV

En pratique, dans le cadre d'une étude CAP, nous nous signalons par une approche globale qui rassemble des spécialistes en placements et des experts en prévoyance professionnelle dans une même équipe. Bénéficiant ainsi d'un interlocuteur unique, vous disposez d'une vision complète pour piloter et optimiser la structure du bilan de votre institution.

Spécialistes placements (BCV)	Conseil de fondation (et actuaires BCV)	Actuaires (BCV)
Allocation stratégique <ul style="list-style-type: none">• Rendement attendu• Risque/volatilité	Hypothèses dynamiques <ul style="list-style-type: none">• Rotation du personnel• Taux de pré-retraites• Politique d'attribution• Politique salariale	Structure actuarielle <ul style="list-style-type: none">• Bases techniques• Effectifs• Plan de prévoyance



Les étapes du processus

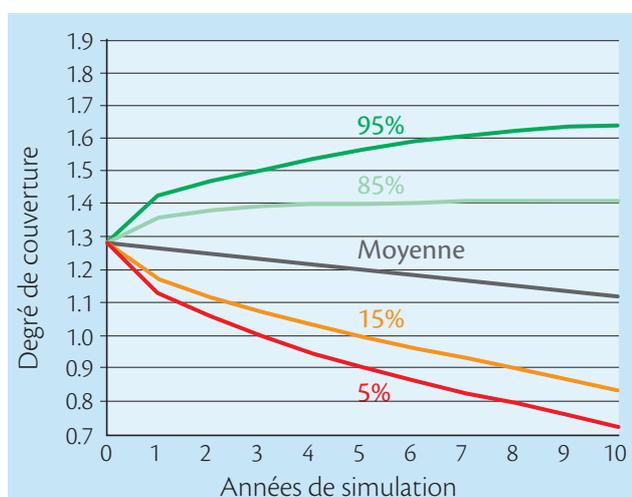
- Collecte des informations (règlement, comptes, bilan technique, effectif, structure des placements...)
- Analyse des placements (risque, principaux indicateurs)
- Modélisation et paramétrisation du plan, des placements et des effectifs selon le logiciel propre à la BCV
- Exécution du scénario initial
- Présentation du scénario initial et discussion des hypothèses dynamiques
- Optimisation compte tenu des contraintes
- Paramétrisation des hypothèses dynamiques
- Exécution des scénarios
- Présentation et discussion des résultats
- Rédaction et remise du rapport final
- Mise en œuvre

Concrètement

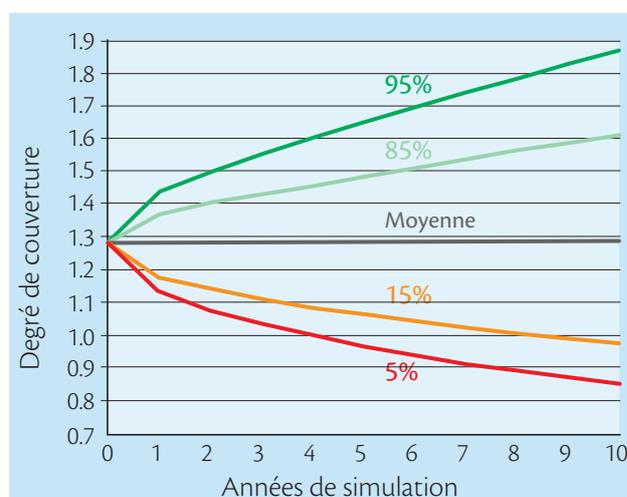
L'évolution et la volatilité associée à chaque variable-clé (cotisations, prestations, réserves, placements, degré de couverture...) de la Caisse sont analysées et commentées. Les probabilités de réalisation sont présentées à l'aide de graphiques de simulation indispensables pour quantifier les risques associés à chaque variable.

Un exemple

Evolution de la Caisse selon l'état actuel



Evolution simulée après scénario d'optimisation

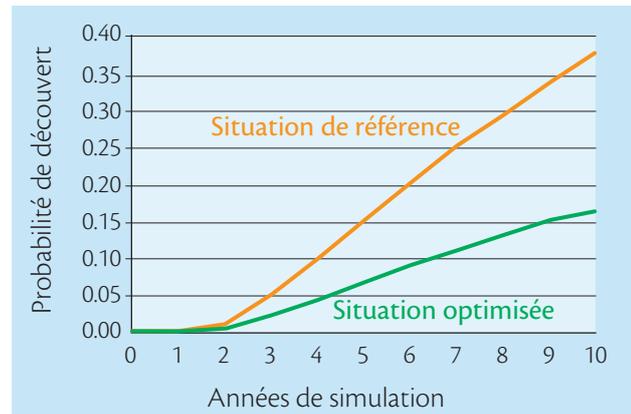


Malgré sa bonne situation de départ (degré de couverture de 130% à l'année 0), ce scénario laisse préfigurer un problème structurel à terme (tendance baissière de l'évolution).

Probabilité de déficit

La probabilité de déficit est définie comme la probabilité d'avoir un degré de couverture inférieur à 100%. Dans le graphique ci-dessous, la Caisse présente, selon son fonctionnement actuel, une probabilité de se retrouver en déficit technique dans dix ans à hauteur de 40%.

Probabilité de découvert technique



La comparaison des probabilités de déficit obtenues pour chaque scénario permet d'illustrer de façon claire l'impact d'un éventuel changement de stratégie sur la situation financière future de l'institution de prévoyance.

Nous sommes là pour aider le Conseil de fondation à se déterminer en toute connaissance de cause sur les stratégies optimales à mettre en place en fonction des risques inhérents aux placements financiers et du niveau de tolérance de la fondation à les assumer.

Vos avantages

Nous sommes un intervenant important et reconnu de la prévoyance professionnelle. En recourant à nos services, vous vous procurez des avantages:

- **Expérience.** Notre savoir-faire nous permet de vous offrir une assistance complète dans la gestion des fonds liés au deuxième pilier et de couvrir - et c'est là notre particularité - tous les domaines de la prévoyance professionnelle.
- **Culture pluridisciplinaire.** Plus de 60 spécialistes sont regroupés au sein d'une même unité. Tous les métiers y collaborent pour vous aider à optimiser la gestion de votre institution.
- **Transparence et flexibilité.** Nous vous proposons l'analyse la plus adaptée à votre situation.
- **Un interlocuteur unique.** Grâce à la réunion des compétences dans une seule entité, nous sommes l'un des rares acteurs à même de réaliser une étude CAP dans sa globalité.

Contact

Pour bénéficier de conseils et d'informations toujours actualisées, n'hésitez pas à prendre contact avec un spécialiste au 021 212 25 54 ou à visiter nos pages internet.

www.bcv.ch

En supprimant les barrières entre spécialistes, nous vous considérons comme un tout et non pas comme la somme des parties. Pour mieux vous accompagner.

Informations juridiques importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications. Ce document est informatif; il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. Le graphique présente une projection rétrospective de la performance. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures. Le contenu de ce document a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (par ex. Allemagne, UK, US et US persons). Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.